

THE DAILY STARS.

VOL. IX.

MONTREAL, MARDI MATIN, 25 SEPTEMBRE 1860.

No. 105.

ALMANACH COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL DU JOURNAL LE PAYS.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LIVERPOOL ET LONDRES, ALEXIS MOUSSEAU, courtier pour cette compagnie, No. 19, rue St-François-Xavier.

AVOCATS.

ARCHAMBAULT ET BOURGEOIS, avocats, 31 rue St-Jacques.
BONDY ET FAUVEUX, avocats, No. 123 rue Craig, Montréal.
DORION, DORION ET SENEVAL, avocats, 7 rue St-Vincent.
DOUTRE, PIERRE, avocat, 29, Bâtisse Seraphino, rue St-Vincent.
DOUTRE ET DAoust, avocats, 16 rue St-Gabriel.
DUMAMEL, JOS, avocat, 16 et 18 rue St-Vincent.
FABRE, LESAGE ET JETTE, avocats, 26 rue St-Vincent.
LAFREYNE ET PAPIN, avocats, 31 Bâtisse Seraphino, rue St-Vincent.
LANCOT, MEDERIC, avocat, ouvert bureau dans la bâtisse du Pays, No. 7 rue St-Thérèse.
LORANGER ET FRERES, avocats, 14 rue St-Vincent.

BEAUX-ARTS.

BUXTON JOHN a transmis son atelier photographique au No. 129 rue Notre-Dame, vis-à-vis de Turgeon et Mont, maison canadienne.
CATELLI C, stannaire etc. 33 rue Notre-Dame.
DOSE, HARRY, graveur et graveur en relief, cartes, enveloppes, affiches, et tête de lettre bien exécutés et imprimés en couleur ou en bronze. Presses à cachet améliorées. Changements dans les modèles et dans les presses à cachet exécutés à court délai. Initiales, etc., exécutés avec goût sur papier ou enveloppes, 57 rue St-François-Xavier.

BIBLIOTHEQUE.

BAUDRY E. B., bijoutier et horloger, 116 rue Notre-Dame.
BIZARD et Cie, N. orfèvres et bijoutiers, 13 rue St-Laurent. Ouvrages faits et réparés avec goût.
EARMONT, Wm, bijoutier et horloger, 191, rue Notre-Dame, vis-à-vis le séminaire.
FISCH, J. A., horloger, bijoutier et orfèvre, 283 rue Notre-Dame, coin de la rue St-Pierre.
MAYENHOLDER ET MEYER, fabricant de bijoux, rue de la Montée, 102 St-Lambert.
MORSE, D. M., fabricant d'horloges et de montre, réparations faites à ordre, 201, coin des rues St-François-Xavier et Notre-Dame.
PACOCK, J. T., horloger et bijoutier, 138, rue Notre-Dame.
SAMSON, J., marchand de montres, de joailleries et de marchandises de goût de Paris, d'Angleterre et d'Allemagne, 192 rue Notre-Dame.
TOWNSEND, W. A., bijoutier et horloger, 193 rue Notre-Dame.
WALSH, P. J., horloger et bijoutier, 178, rue Notre-Dame.

CHAPELIERS ET MANCHONNIERS.

BAZINET ANTI chapelier et manchonnier, 114 rue Notre-Dame.
BRADIA A., chapelier et manchonnier, établissement qui a obtenu le premier prix, 113 rue Notre-Dame.
BERGERON, L. E., fabricant de mitaines de toute description, commandes exécutées sous un court délai, 71 rue Sauguet.
GREEN ET FILS, importateurs et fabricants de chapeaux, casquettes et fourrures, 305 et 307 rue St-Paul.
HENDERSON ET Cie, JOHN, chapeliers et manchonniers, Crystal Block, rue Notre-Dame.
LEVIN ET DAVIS, chapeliers et manchonniers, en gros et en détail, 179 rue Notre-Dame, 4e porte est de la Place d'Armes.
LORGE C, chapelier parisien, 19 rue St-Laurent.
MARTIN JOHN, chapelier et manchonnier, en gros, 300 rue St-Paul, en détail, 280 rue Notre-Dame (coin).
MCIVER ET Cie, chapeliers et manchonniers, 173 et 175 rue Notre-Dame.
MOORE, G. et J., chapeliers et manchonniers en gros et en détail, 254, rue Notre-Dame.

CONFISEURS ET PATISSIERS.

ALEXANDER C, confiseur en gros et en détail, fabricant de pâte de jujube de pastilles etc, ou fournit les familles 243 rue Notre-Dame.
BOWIE EDWARD, confiseur, 71 et 73 rue Notre-Dame.
GRIFFIN MRS, confiseur et pâtissier 107 rue St-Laurent.
GUICHENAT, H., confiseur en gros et en détail, fabricant de pastilles, de jujube. Il fournit les familles. 1 rue St-Joseph.
POTTSCHER J. N., confiseur et pâtissier en gros et en détail 48 coin des rues St-Laurent et Vint.
SMITH HENRY, confiseur et pâtissier, biscuits et bonbons de toutes sortes, 100 rue St-Laurent.
THOMAS C, confiseur et maison de pension priée, repas faits à l'ordre 31 rue St-Laurent.
WILSON, A., confiseur en gros et en détail, 259 rue Notre-Dame. Tous les effets sont de la première qualité.

CORONNERIE.

ANDERSON, H., marchand détaillant de chaussures, 27 rue St-Marie.
BELL, J. et T., fabricants de bottes et souliers et importateurs, Cathedral Block, rue Notre-Dame.
CHAMPAGNE, JOS, marchand de chaussures, 32 rue St-Marie.
D'ANGELES, W., magasin de chaussures 140 rue Notre-Dame.
GOULET ADOLPHE marchand de chaussures à la botte tricolore 12 rue St-Laurent. Il continue à travailler pour les pratiques.
HARME DANIEL, fabricant et marchand de bottes et souliers de toutes sortes, 4 rue St-Laurent.
HAROLD JOHN magasin de bottes et souliers de goût, enseigné de la Grosse botte 92 rue McGill.
JACQUES, OLIVIER, A. D., marchand de chaussures en gros et en détail, 104 rue Notre-Dame.
JOYAL MICHEL, marchand de chaussures de goût en gros et en détail, chaussures faites à l'ordre, 28 rue St-Laurent.
LALIBRE, E., marchand de chaussures en gros et en détail et chaussures faites à l'ordre à des prix modérés, 28 Place Jacques-Cartier.
LAPIERRE, CHAS, marchand de chaussures de goût, 199 rue Notre-Dame.
LAPIERRE ET CADOTTE, marchands et fabricants de chaussures, 133 rue St-Paul.
LAPIERRE ET LABELLE, marchands de chaussures en gros et en détail, 18 et 20 Place Jacques-Cartier.

LAPIERRE ET FILS, ANDRE, marchands de cuir et de détail, 156 rue St-Paul.

LONGPRE, HENRI, Grand Tronc, magasin de chaussures en gros et en détail, 305 rue Notre-Dame.

LEPIEN ET TESSIER, marchands de chaussures, et chaussures faites à l'ordre et recommandées, 11 rue St-Laurent.

MONTFEST, LOUIS, marchand de chaussures en gros et en détail, 35 rue St-Marie.

CONNOR, D., magasin de chaussures en gros et en détail, 176 rue Notre-Dame.

PATTON, ROBERT, bottier à commandes, 227 rue Notre-Dame.

ROLLAND, J-B, marchand de chaussures, en gros et en détail, 156 rue Notre-Dame.

TOURVILLE CHARLES, Maison Canadienne, marchand de chaussures en gros et en détail, 69 rue St-Laurent.

VALADE JOSEPH, marchand de chaussures, en gros et en détail, 34 Place Jacques-Cartier.

WILSON, G. et C., marchands de bottes et de souliers, en détail, 230 rue Notre-Dame.

COURTAGE.

AILHOT, J. E., banque d'échange, 50 rue St-François-Xavier.

MOSSEAU, ALEXIS, courtier et agent de change, 35 rue St-François.

MEYER ET MICHEL, marchands à commission agents et courtiers, bâtisse "Union", 26 rue St-François-Xavier.

CUIRS.

JAMIRANT, R., marchand de cuir, 143 rue St-Paul.

DELOREME, PIERRE, marchand de cuirs, en gros et en détail, 240 rue Notre-Dame, ancien magasin de la tannerie "Millard".

CALIBERT ET FRERES, marchands de cuirs et de vins, 171 rue St-Paul.

SCHEER JOHN A., marchand de cuir en gros et en détail, 210 rue St-Paul, à toujours en main toute espèce de cuir.

MCWELCH, HUGH J., marchand de cuirs chaussures, 14 Place Jacques-Cartier.

PERRAULT, ELOI, marchand de cuirs gros et en détail, fournitures pour selliers, 243 rue St-Paul.

DRAIT ET Cie, JOHN, marchands de cuirs de toute sorte, 261 rue St-Paul.

REVOST OCTAVE, marchand de cuir et chaussures, 14 Place Jacques-Cartier.

RAYMOND, NARCISSE, marchand de cuir et de chaussures, rue St-Marie.

RICHARDSON, JAMES, marchand de cuirs, en gros et en détail, 233 rue St-Paul.

ROLLAND, G. L., marchand de cuir et de chaussures en gros et en détail, 18 rue St-Paul.

EPICERIES.

ANDERSON, WILLIAM, épicer et marchand de vins et liqueurs, 83 rue St-Paul.

ARCHAMBAULT ET BEAUCHAMP, épiciers et marchands de liqueurs, 80 rue St-Paul.

BERON E., marchand d'épicerie et liqueurs, tabac, viues en gros et en détail 103 rue McGill.

BLACKLOCK, JOHN, magasin d'épicerie à bon marché en gros et en détail, 127 rue St-Laurent.

BOGUE, HENRY, marchand d'épicerie, thé et bonbons, liquors de toute sorte, en gros et en détail, 211 rue Notre-Dame.

BUCK ET Cie, M. A., épiciers en gros et marchands de beurre, fromages, pommes séchées, fleurs, etc, coin des rues McGill et William.

CLARKE, W., boulanger et marchand de beurre, épicerie, poterie, etc, 101 et 102 rue St-Marie.

CUSSON, ALEXIS, marchand de vin et d'épicerie en gros et en détail, 19 Place Jacques-Cartier.

DONAIS ET FRERE, N., épiciers et marchands de liqueurs, 83 rue St-Paul.

DONOHUE, T., épicer en gros et en détail, 85 rue St-Paul.

ELLIOTT, JOHN, épicer en gros et en détail, 100 rue St-Paul.

GRACE ET Cie, épiciers, marchands de vins, liqueurs, etc, en gros et en détail, 37 Dalhousie-Street.

HOLM, MITCHEL, épicer en gros et en détail, marchand de vins et liqueurs 48 rue McGill.

HUTCHISON, JOHN, épicer en gros et en détail, 37 rue Notre-Dame.

JACQUES, J. O., marchand de vin et d'épicerie, 13 et 15 Place Jacques-Cartier.

ELBLANC, G., épicerie et provisions en gros et en détail, 115 rue St-Paul.

ELBLANC, J., marchand de vins et d'épicerie en gros et en détail, 121 et 123 rue des Commissaires, vis-à-vis le marché Ste-Anne.

MARCHAND ET Cie, L., importateurs d'épicerie et marchands de vin, 174 rue St-Paul et 44 rue des Commissaires.

MENAMARA, épiciers, vins, liqueurs, etc, en gros et en détail, coin des rues St-Pierre et des Commissaires, vis-à-vis le marché Ste-Anne.

MERCIER, J. O., marchand d'épicerie et de liqueurs, gros et en détail, 69 rue St-Paul, vis-à-vis le marché Bonsecours.

PATTON, S. A., importateur d'épicerie en gros, 18 rue St-Sacrement.

PHILAN, JOHN, épicerie, vins, etc, etc, 43 rue Notre-Dame.

PHILAN, JOSEPH, épicer en gros et en détail, marchand de vins et liqueurs, 97 rue St-Laurent.

PIVET ET DORAY, épicerie, liqueurs et boissons, en gros et en détail, marché Bonsecours, (côté ouest).

SCHNEIDER ET BOND, épiciers en gros, marchands de vins, etc, en détail, 69 rue St-Paul, vis-à-vis le marché Bonsecours.

CHRELTON, E., marchand de thé, épicerie, vins, liqueurs, fruits et provisions, etc, 206 rue Notre-Dame.

STE MARIE, EDOUARD, épicer en gros et en détail, 73 rue St-Marie.

TEFFIN, T., épicer en gros et en détail, 114 rue St-Paul.

THOMPSON, JOHN, épicer et marchand de vins 103 rue St-Paul.

FAIENCE ET POTERIE.

PATTON ET Cie, J., importateurs de faïence, verrerie et poterie, anglaises et françaises, 62 rue McGill.

RENAUD, L. et CASSIDY, importateurs de faïence, porcelaine, poterie, verrerie, 200 rue St-Joseph.

SMITH ET Cie, H. B., importateurs de porcelaine, verrerie et poterie, 230 rue St-Paul et 91 rue des Commissaires.

THOMPSON ET MINCHIN, faïence, verrerie et poterie en gros et en détail, à bas prix, 241 rue St-Paul.

WILSON, EDOUARD ET Cie, importateurs de faïence, verrerie et poterie, 238 rue St-Paul.

FERBLANTERIE.

HOLMERS, S. et W. J., ouvrages en fer blanc, cuivre et feuillard exécutés à l'ordre, 125 rue St-Paul.

POTIER ET CREVIER, ferblantiers et marchands de pots de toutes espèces, coupeurs en fer blanc à des prix modérés, 42 Grande rue St-Jacques.

VILLEMAIRE, marchand ferblantier, 23 Place Jacques-Cartier.

PERRONNERIE.

BELIVEAU ET Cie, H., marchands de ferronnerie en gros et en détail, 103 rue St-Paul.

BREWSTER, A., ferronnerie en général et fabricant de toute espèce de poêle, balanciers, No. 250 coin des rues St-Paul et St-François-Xavier.

BROWN ET Cie, F. L., importateurs de ferronnerie, établissement à meilleur marché de Montréal, 250 rue St-Paul.

COUILLARD, THOMAS, Marchand de fer, poêles etc, 167 rue St-Paul.

DUCLOS ET THOMPSON, marchands de quincaillerie et de ferronnerie, 235 rue St-Paul.

FERRIER ET Cie, marchands de fer en gros, 15 rue St-François-Xavier, maison de détail, 295 rue Notre-Dame ouest.

FOLEY ET Cie, marchands de fer en gros et négocié général, 301 rue St-Paul.

FRANCIS W. et B., marchand de fer, acier et ferronnerie en général 286 rue St-Paul.

HALDIMAND ET Cie, Importateurs de Ferronnerie de toute espèce, 131 coin des rues St-Paul et St-Vincent.

HALL, JOSEPH N., marchand de ferronneries en gros et en détail, 147 rue St-Paul et 6, 8 et 10 rue St-Gabriel.

HOLLAND ET BAKER importateurs et marchands de fer, acier et ferronnerie en général 243 rue St-Paul.

LIBRAIRIES.

BEAUCHEMIN ET PAYETTE, libraires 127 rue St-Paul.

CAMPELLE ET Cie, THOMAS, libraires éditeurs, fabricants de livres de comptes, reliures et imprimeries 37 rue St-François-Xavier.

CHAPLEAU ZEPHIRIN, libraire 112 rue Notre-Dame.

CLAIBERT ET FRERES, libraires, 30 rue St-Vincent.

FERRIER, ARCHIBALD, libraire en gros et en détail, 293 rue Notre-Dame.

LANGFORD JOHN, marchand de livres, journaux et librairie en général 98 rue McGill porte voisine de Henry Morgan et Cie.

MURRAY ALEX, livres de goût et unis, romans, livres etc, 131 rue Notre-Dame.

PREGLEN L. J., libraire, 221 rue Notre-Dame, vis-à-vis le séminaire.

ROLLAND ET FILS J. B., librairie française et étrangère, etc, 8 rue St-Vincent.

MARCHANDISES ET HARDWARE FAITES.

DAMS, R., importateur de marchandises sèches anglaises et étrangères et de bonnettes, 243 rue St-Paul.

ITKEN, SON & Co, JOHN, manufacturiers de gentlemen's shirts, ladies' underclothing, baby linens, etc, 211 et 213 Notre-Dame St.

BAILLIE ET Cie, J., marchands sèches en gros, 248 rue St-Paul.

BARRETT ET PRICE, Magasin du Peuple, marchands sèches en gros et en détail, 136 rue Notre-Dame.

BAVILS, JAMES, importateur de tapis, paillassons, tapis de foyer, toile crêpe, Montréal, No. 74 Grande rue St-Jacques; Toronto, No. 2 bâties commerciales rue Yonge.

BAUVAU ET HENSLEY, marchands sèches anglaises et étrangères en gros et en détail, bâtisse de l'Institut-Canalien, rue Notre-Dame.

BLAIR, L. R. P., marchands sèches de goût et d'étape à prix modérés, 173 et 29 rue St-Laurent, au pavillon de la maison commerciale.

BENJAMIN ET Cie, H., tapis, toile crêpe et fourrures en général, Crystal Block, rue Notre-Dame.

BOUDREAU ET FRERE, importateurs de marchandises sèches, de goût et d'étape, 198 et 200 rue Notre-Dame.

BROSSEAU, E., marchands sèches, chapignons pour dentures et messieurs, hardes faites, etc, 120 rue Notre-Dame.

BURRITT, LANSDALE ET TAWNER, importateurs de marchandises sèches et fabricants de lainages, etc, 107 rue St-Paul.

CLARK M. A., tojours en main un assortiment de marchandises sèches de goût et d'étape à des prix raisonnables, 84 rue McGill.

DESROCHER ET PARENT, marchands sèches en gros et en détail, 186 rue Notre-Dame.

DONNELLY ET O'BRIEN, magasin de hardes faites du Grand Tronc, en gros et en détail, 87 rue McGill.

FALGOUT, P. R., marchands sèches en gros et en détail, 112 rue St-Paul.

FISCH, S. B., importateur de marchandises de goût et d'étape, Grande rue St-Jacques (côté de la rue Bleury) marchands nouvelles toutes en main.

FOLLETS ET HONGSON, importateurs de marchandises sèches anglaises, françaises, allemandes et américaines, bijouterie, coin des rues St-Paul et St-Joseph.

FRANCOEUR ET GIBSON, marchands sèches anglaises et étrangères en gros et en détail, 7 et 9 rue St-Laurent.

GALARNEAU, P. M. ET Cie, marchands sèches en gros, 204 rue St-Paul.

GILMORE ET THOMPSON, importateurs de marchandises sèches, 213 rue St-Paul.

GRENIER ET MARTIN, marchands sèches en gros et en détail, 156 rue St-Paul.

GUILMETTE, J. O., marchands sèches et hardes faites, 207 et 209 rue St-Paul.

HARVEY, ST-GEORGE, importateur de marchandises de goût et d'étape, à transporté son établissement de la rue St-Sacrement au No. 242, rue St-Paul.

HEALY C, importateur de dentelles et broderies anglaises et étrangères, 214 rue Notre-Dame.

HINGSTON, MCBAIN ET Cie, importateurs de marchandises sèches et bonnettes, 276 rue St-Paul.

AHAYE, OCTAVE, hardes faites et marchandises sèches, 205 rue St-Paul.

AMANDIE, G. D., marchands sèches, de goût et d'étape, 71 rue St-Laurent.

AMOUROUX ET MARIEN, marchands sèches et modes, en gros et en détail, No. 4, rue Notre-Dame.

OSSELLE, F. X., établissement de hardes faites anglaises, casimires, etc, coin des rues Notre-Dame et McGill.

MANN ET FILS, hardes faites en gros et en détail, draps, casimires, Tweeds, etc, 65 rue McGill. Ordres exécutés à l'ordre, 33 Grande rue St-Jacques.

MC DUNNOUGH, MUIR ET Cie, importateurs de marchandises sèches anglaises et étrangères, etc, effets de dent en grande variété, 185 rue Notre-Dame.

MORGAN ET Cie, HENRY, Fonds de marchandises sèches à bon marché à la maison Coloniale 101 et 102 rue McGill 3 et 5 rue St-Joseph.

MUR, W. et R., importateurs de marchandises sèches de goût et d'étape, anglaises et étrangères, tapis etc, 76 rue McGill.

MURPHY ET FRERES, importateurs de toiles irlandaises et de marchandises anglaises de goût et d'étape, No. 278 rue Notre-Dame.

MUSSEN, T., importateur de marchandises anglaises, françaises et des Indes, tapis, ruga, tapis de feutre, etc, rue Notre-Dame.

NADEAU, DAVID, importateur de marchandises sèches en gros et en détail, 25 et 27 rue St-Laurent.

PAPE ET Cie, JOHN, importateurs de marchandises anglaises et étrangères, grande variété 193 rue McGill et 298 rue Notre-Dame.

PARKIN JAMES, importateur de dentelle et broderie anglaise et étrangère, 168 rue Notre-Dame.

RACICOT ET PELLAND, hardes faites et marchandises sèches, 172 rue St-Paul.

RATIER, JOHN, marchands sèches de goût et d'étape en gros et en détail, 49 rue St-Laurent.

REINGLAND ET EWART, importateurs de bonneterie et de marchandises d'étape. Confection chemises à l'ordre, rue Notre-Dame.

ROY, ADOLPHE ET Cie, marchands sèches en gros, 158 rue St-Paul. Epicerie, 101 rue St-Paul.

ROY, J. et R., importateurs de marchandises sèches, toiles pour le service de table, 230 et 232 rue St-Paul.

RUSSELL, FRERES, bonneterie et marchandises sèches, en gros, 215 rue St-Paul.

SEATH, ROBERT, établissement de hardes faites en gros et en détail, 59 rue McGill—hardes faites à bon marché.

SEYMOUR, WHITNEY ET Cie, marchands sèches, en gros, agents de la tannerie de New-Glasgow, 10 rue St-Paul.

STEWART ET MCINTYRE, importateurs de marchandises sèches anglaises, étrangères, tapis, etc, 299 rue St-Paul.

TELLIER ET BRAZEAU, marchands sèches en gros et en détail, 142 rue St-Paul.

THOMAS, A. S., importateur de marchandises sèches anglaises et américaines de goût et d'étape, 270 rue St-Paul.

WHITNEY, N. S., importateur de marchandises sèches anglaises et étrangères et de cuirs anglais et français, tissus élastiques etc, 74 rue McGill.

MARCHANDS-TAILLEURS.

BRADY, JOSEPH, marchand-tailleur, 289 rue Notre-Dame.

CLEMENT, Adolphe, marchand-tailleur — hardes faites sur commandes à des prix modérés, 162 rue St-Paul.

FRANCHEUR, L. O., marchand-tailleur, 148 rue Notre-Dame.

FRANCO, M. D., marchand-tailleur, en gros et en détail, coin des rues McGill et Lemoine, enseigné du mouton d'or.

LARUE, A., marchand-tailleur, 144 rue Notre-Dame.

MARIE-AUBELLE, H., tailleur, No. 32 rue St-Marie, vis-à-vis de St-Léonard, faubourg Québec.

REVEY, JOHN, J., marchand-tailleur, toute espèce de vêtements confectionnés à l'ordre, 234 rue Notre-Dame, vis-à-vis le bureau du Herald.

MEDICINS.

LAPIERRE, DR T. A., 53 rue St-Laurent, consultation à toute heure du jour.

PICARD, DR, pharmacien, remèdes de toute espèce, consultation et traitement des maladies, 42 rue Notre-Dame.

SIMPSON DR S., No. 6 rue St-Laurent.

MEUBLES.

A TEIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. On a en vente à des prix très réduits tous les ouvrages de la collection de livres, pamphlets, etc., avec goût, et à des prix moindres.

LE PAYS.

MONTREAL: Mardi, 25 Septembre 1860.

Les grands moyens.

Mille preuves—et non pas tant les vœux de M. Cartier et de ses collègues en faveur de la loi incorporant les orangistes et le fait qu'il n'a jamais, ni lui ni les autres ministres, blâmé le gouverneur d'avoir reçu officiellement les orangistes, que la présence des chefs orangistes dans le ministère et de tous les membres orangistes du côté droit de la chambre—mille preuves, disons-nous, démontrent que l'administration du pays, a été entre les mains des orangistes depuis le réplage de 1857 surtout, réplage qui fit l'effet d'un de ces tableaux qui présentent une figure différente et principale selon la position que l'on prend pour la regarder, sans que les autres figures s'effacent.

Malgré toutes ces preuves, il est étonnant de voir combien les organes ministériels s'efforcent de rendre responsables de l'importance de l'orangisme ceux qui ne le sont qu'au second ordre, les organes ministériels ou les prendre dans la presse française, ailleurs que dans les bureaux de la Minerve? La Minerve est seule, parfaitement seule à défendre le ministère sous ces circonstances. Peu nombreux étaient les organes ministériels avant cette époque, tandis que les journaux indépendants éclairaient l'opinion de tous côtés, à Québec et à Montréal, à Trois-Rivières, à St-Yacinthe et à St-Jean. Quelle triste solitude s'est faite autour du ministère depuis quelque temps! Que sont devenus tous ses organes? Il n'y a donc plus que la Minerve qui soutienne l'administration? Vraiment, il faut que la cause du ministère soit bien compromise, et il faut que sa position soit bien critique, quand un navire menacé de sombrer sous les vagues de l'abandon.

Malgré sa grande consolation est de travailler à l'aube de ce concert avec le Commercial Advertiser, son inspirateur quotidien, quand ce n'est pas la Gazette de Montréal qui lui dicte ses élocutions. Si nous avions un conseil à donner à la Minerve, nous lui dirions de cesser de prendre le Commercial Advertiser pour guide dans ses attaques contre le grand Orono George Brown. Ne se rappelle-t-elle pas qu'elle a été obligée d'imprimer la traduction de trois grandes colonnes, contenant les lettres qui avaient été mises au blanc comme neige d'un homme accusé de corruption, ou d'embarquement? Sont-ce les insultes et les menaces proférées contre vos compatriotes par cette feuille, qui vous donnent tant de confiance en ses méprisables inventions, que vous colportez ensuite? C'est dans un journal aussi antipathique à tout ce qui est canadien que vous êtes obligés de puiser tout ce que vous débitez de misères (le mot est de l'Advertiser et la traduction en appartient à la Minerve) contre les membres de l'opposition? Ayez donc la bonté de dire une bonne fois à vos lecteurs combien est peu respectable la feuille où vous puisiez vos inspirations; ayez donc la bonté de qualifier cette source qui vous fournit de si étonnantes divulgations, et alors vous pourriez vous en servir sans que nous réclamions jamais.

La dernière billescée que la Minerve a eu le tort d'imprimer à l'Advertiser consiste en ceci: L'Advertiser, qui a placé tous ses confrères ministériels dans une si fausse position, en inventant la calomnie la plus insupportable contre la compagnie des vapeurs transatlantiques et M. Brown, l'éternel M. Brown, l'Advertiser, disons-nous, a déclaré tenir de bonne source que lors de l'arrivée du prince de Galles à Toronto, M. Brown distribua des cartes à des orangistes pour les faire prendre place sur les sièges de l'Amphithéâtre et leur faire siffler le gouverneur. M. Brown, interpellé sur sa conduite, essaya de se justifier, en disant qu'il voulait faire remonter les sièges vides; mais c'est un mensonge, dit l'Advertiser, parce qu'alors toutes les places étaient remplies; l'Amphithéâtre était comble comme un œuf!

Simple question: si les places étaient comblées comme un œuf, à quoi aurait-il servi à M. Brown de donner des billets de place à des orangistes? Vos preuves contre-elles du genre de celles que vous avez produites dans l'affaire des \$5,000?

Nous prions bien nos lecteurs de croire que si nous mettons la logique de la Minerve et du Commercial Advertiser dans cette impasse, ce n'est pas parce que nous prenons ce canard au sérieux. Nous voulons seulement leur mettre sous les yeux cette absurdité, en présence de cet état de fait: que la Minerve est le seul journal dans tout le Canada qui soit fait à l'écho de l'Advertiser! Tels sont les grands moyens de la Minerve pour repousser la responsabilité qui doit être sur ses patrons. Tels sont aussi les arguments péremptifs dont

les deux seuls ministres canadiens-français qui appartiennent au ministère actuel, M. Cartier et le savant M. L. S. Morin, et qui doivent un compte direct au peuple de leur conduite, tels sont les arguments péremptifs, disons-nous, qu'ils offrent à leurs électeurs, avec toute la force de l'éloquence convaincue, pour justifier leur alliance avec l'orangisme. Qu'en pensent les électeurs du Bas-Canada, dans les villes, comme dans les campagnes? MM. Cartier et Morin comptent-ils toujours sur les Minerve spirituels? A la bonne heure alors; vogue la nacelle orangiste et ces deux illustres: Cartier et Morin!

Corruption électorale.

Nous espérons que les organes du gouvernement n'attendront pas, suivant leur habitude, que les élections soient terminées pour jeter sur la corruption; nous espérons surtout que leur morale à ce sujet, ne sera pas, comme d'habitude, en contradiction avec leur pratique. Quand le parti ministériel en sera venu à mettre d'accord sa morale d'emprunt avec sa conduite, le règne et la popularité des Renaud seront passés. Nous espérons donc que la presse ministérielle se joindra à nous pour faire connaître et observer la loi de la dernière session, intitulée « un acte pour prévenir plus efficacement les pratiques de corruption aux élections » et que nous allons analyser.

D'après cette loi, — les personnes suivantes seront considérées comme coupables de corruption et passibles d'une amende de \$200.

- 1° Toute personne qui, directement ou indirectement, donnera, prêtera ou promettra aucun argent ou valeur quelconque pour engager quelqu'un à voter ou à s'abstenir de voter.
2° Toute personne qui promettra de donner ou procurer une place dans le même but.
3° Toute personne qui fera un présent ou offrira un prêt, pour engager quelqu'un à procurer des votes.
4° Toute personne, qui pour tel présent ou offre aura procuré des votes.
5° Toute personne qui avancera ou fera avancer de l'argent pour être dépensé, dans l'élection, pour les fins susdites.
6° Tout voter qui avant ou durant l'élection recevra aucun argent, prêt, ou autre considération, pour voter ou s'abstenir.
7° Toute personne qui, après l'élection recevra aucun argent ou autre considération, parce qu'elle aura fait voter d'autres personnes ou en aura fait abstenir.
8° Ces \$200 appartiendront à qui voudra poursuivre, et le défendeur paiera en outre tous les frais d'action.
9° Toute personne, qui pour tel présent ou offre aura procuré des votes, sera en outre passible d'une amende de \$30.
10° Toute personne qui louera aucun cheval quelconque pour conduire les électeurs près du poll, ou pour les ramener sera passible d'une amende de \$30; et tout électeur qui louera aucun cheval ou voiture à un candidat ou à ses agents pour conduire des électeurs près du poll ou pour les ramener sera, par ce fait seul, disqualifié à voter et sera en outre passible d'une amende de \$30.

Ainsi celui qui s'engage comme charretier, perd son vote et paie en outre \$30. En sorte que les marchés qui consistent à suspendre l'engagement des charretiers, jusqu'à ce qu'ils aient voté, s'il a l'effet de ne pas disqualifier le votant, ne peut le sauver de l'amende.

Dans toute poursuite intentée contre tout électeur qui a voté, le défendeur pourra être interrogé sur serment et se défendre lui-même, à moins de se parjurer, c'est-à-dire de voter son âme à la perdition et de s'exposer au banc criminel et finalement au pénitencier. Celui qui, à l'avenir, s'engagera comme charretier devra donc en prendre son parti et se décider d'avance à payer \$30 d'amende ou à se parjurer s'il est poursuivi.

Les sept personnes qui ont été condamnées à Beauharnois croyaient la loi impuissante à les atteindre; néanmoins, malgré que la loi fit alors bien imparfaite, elles ont été condamnées, et aujourd'hui il y a dix fois plus de garantie que dans ce temps-là; car alors on n'aurait pas pu interroger un défendeur sous serment.

La prétendue résignation de M. Cartier.

Enfin, le journal l'Opinion a cédé aux instances de True Witness et a donné des explications sur la rumeur qu'il avait le premier mise en circulation, et en raison de laquelle ceux qui ne connaissent pas de quel calibre politique l'hon. G. E. Cartier est construit, ont pu être portés à croire pendant un instant que ce M. Cartier avait eu assez de désintéressement pour offrir sa résignation. Le journal en question prétend qu'il a reçu cette information de « deux personnes que leur position, leur âge et leur caractère public et privé rendent dignes de foi au suprême degré. Nous ne pouvons aujourd'hui donner leurs noms au public, continue-t-il, mais nous n'avons aucune objection à les donner personnellement à notre honorable confrère, s'il le désire. Nous voulons croire la nouvelle fautive, puisque les organes du ministère, ent'autres le Courrier du Canada, l'ont positivement. Mais nous dirons alors que nous et les personnes qui nous ont instruits de la chose, avons été les victimes d'une politique machiavélique, que nous dévoilerons plus tard.

Nous espérons que s'il importe au bien public de connaître ce que l'on qualifie de « politique machiavélique », on se fera un devoir de dévoiler ce dont on fait aujourd'hui un mystère.

Il n'y a plus que la Minerve qui n'ait pas encore démenti cette rumeur absurde. A-t-elle été elle-même victime d'une politique machiavélique? En attendant qu'on impose à la bonne foi, à la crédulité de notre bonne vieille voisine? — Mais à quoi bon? elle ne veut pas répondre. Est-ce par charité, par discrétion, par intérêt pour le public qui doit rester dans l'ignorance de la

vérité, que vous ne voulez pas reconnaître que vous avez mis une fausse nouvelle en circulation? Voulez, prêtez un moment l'oreille à votre conscience, puisque vous ne voulez pas écouter notre voix confaternelle: si vous ne lui avez pas mis un éternel bandeau sur la bouche, elle doit vous dicter clairement votre devoir.

«Exaltation» orangiste.

On lit dans le Hamilton Spectator du 18 courant:

« Nous regrettons d'apprendre que D. M. Askin, fils du col. Askin, de London, est mort hier, des effets des blessures que lui infligèrent trois hommes que l'on dit être orangistes, et avec lesquels il avait eu une discussion touchant la conduite des orangistes de Kingston à l'égard du prince de Galles. »

La Minerve avouera que l'enthousiasme de ses bons amis et alliés les orangistes est parfois un peu trop exalté. Et l'on nous dira que le sang de cette nouvelle victime ne doit pas rejaller sur ceux qui encouragent l'orangisme, lui donnent des forces, et ont voté pour son incorporation, comme M. Cartier, par exemple? Sous des circonstances analogues, un tribunal de justice ou un jury du pays se ferait un devoir de prononcer la complicité.

Ordres du jour

POUR L'ASSEMBLÉE SPECIALE DU CONSEIL, MERCREDI, 26 SEPTEMBRE 1860.

- 1. Pour recevoir les pétitions.
2. Pour recevoir les rapports des comités.
3. Pour les rés. 23e, 24e et 25e lectures d'un règlement pour faire mieux observer le dimanche.
4. Pour les rés. 26e et 27e lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 253, et pour faire de nouvelles dispositions pour prévenir la taxe spéciale imposée sur l'eau fournie par l'aqueduc de Montréal.
5. Pour les rés. 28e et 29e lectures d'un règlement pour changer le nom de la Place des Commissaires et du Marché au Foie en Place Victoria.
6. Pour considérer les rapports.
7. Du comité des finances.—Sur la requête de certaines personnes du quartier Ste-Anne, demandant des secours.
8. Du même.—Sur la réclamation de l'avocat de la corporation, demandant à avoir la faculté de recevoir des honoraires dans certains cas.
9. Des comités des chemins et des finances.—Sur la requête demandant l'élargissement de la rue Ste. Radegonde.
10. Du comité des chemins.—Sur l'offre faite par les dames du convent de la Congrégation de céder certaines rues au-delà du canal Lachine.
11. Du même.—Pour être autorisé à rendre les vieux bois, etc., etc.
12. Du comité de l'Aqueduc.—Sur la requête demandant des tuyaux à l'eau dans l'avenue Colborne.
13. Des comités des chemins et des finances.—Pour compléter l'élargissement de la rue Bleury.
14. Du comité de l'eau.—Pour être autorisé à sommer un gardien au réservoir à la place de M. Leblanc qui a résigné.

CIS. CLACKMEYER, Greffier de la Cité.

EUROPE

— On lit dans le Siècle du 1er courant:

Nous avons publié par fragments, il y a quelques jours, une lettre du prince Murat adressée au directeur de la Gazette de Torino. Aujourd'hui le Moniteur contient, à propos de cette pièce, une note que nos lecteurs ne comprendraient pas, si nous ne mettions sous leurs yeux le texte complet de la lettre du prince Murat. La voici: « MONSIEUR, — J'ai reçu votre lettre et je réponds sans détour. J'aime les positions franches et nettes. Je ne ferai jamais obstacle au vœu du peuple, quelque erroné qu'il me paraisse. Je suis parent de l'empereur, et dès lors je ne suis plus libre; toute action de ma part engagerait la politique française; et dans l'état présent d'injustes défiances contre l'empereur, auquel je suis tout dévoué, rien ne serait plus fatal que de faire croire à l'Europe que Napoléon III qui ne pense en réalité qu'à la paix et à l'indépendance des nations, songe au contraire à donner des trônes à ses parents. »

Quand la révolution agit un peuple, la seule volonté populaire, librement exprimée, peut mettre un terme aux discordes et aux incertitudes, parce qu'elle est la loi suprême à laquelle doit se soumettre un bon citoyen.

« Dans l'état présent des choses, il faut établir à Naples, le plus tôt possible, le gouvernement constitutionnel, afin de rétablir la liberté et d'empêcher l'anarchie et l'invasion. Cela suffit pour que je ne me mêle des révolutions de notre royaume que si le peuple napolitain, dégagé de toute influence étrangère, manifestait légalement et solennellement un vœu d'indépendance; je serais alors fort de l'assentiment de mon cousin; et alors je vous apporterais l'alliance française, qui peut seule garantir à cette nation une indépendance durable. »

« Je fais donc le sacrifice de mes intérêts privés, et ne m'occupant que du bien public, je vous récite ce que je vous ai déjà dit: c'est ainsi, qu'à mon avis, l'Italie retrouvera dans une confédération son ancienne puissance et sa vieille splendeur. »

Voici maintenant la note du Moniteur: « S. A. le prince Murat a fait publier une lettre dans laquelle il désavoue ceux qui voudraient en son nom exciter des troubles à Naples. Le gouvernement de l'empereur ne peut qu'approuver à cette déclaration; mais l'espérer que cette lettre renferme de pouvoir un jour aller à Naples avec le consentement et l'appui de la France, est trop opposé aux volontés de l'empereur pour qu'il n'y ait pas lieu de désavouer officiellement une semblable supposition. »

Le Moniteur inséra le lendemain une réclamation du prince Murat contre la note dont sa lettre a été l'objet:

« MONSIEUR, — Je viens réclamer contre l'interprétation donnée à ma lettre par le Moniteur d'hier. Je n'ai jamais eu la prétention d'engager à l'avance ni la politique de l'empereur, ni l'alliance de la France. Mais je pense et j'ai voulu dire, que si en dehors de toute

influence étrangère, le suffrage universel se manifestait en ma faveur, le vœu des populations ne serait sans doute pas moins respecté pour Naples qu'il ne l'a été pour les autres parties de l'Italie.

« Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. » L. MURAT.

— 1er septembre 1860. »

— Voici la lettre du comte de Syracuse au roi François II. « Sire, si ma voix s'est un jour élevée pour conjurer les périls qui menaçaient notre maison, et n'a pas été écoutée, veuillez, aujourd'hui qu'elle presse de plus grands malheurs, donner accès dans votre cœur à mes conseils et ne pas les repousser pour en suivre de plus funestes. Le changement survenu en Italie, et le sentiment de l'unité nationale devant gigantesque dans les quelques mois qui viennent de s'écouler, ce qui force qui soutient les Etats et rendu impossible l'alliance avec le Piémont. »

« Les populations de l'Italie supérieure, saisies d'horreur à la nouvelle des massacres de la Sicile, ont repoussé de leurs vœux les ambassadeurs de Naples, et nous avons été douloureusement abandonnés à nos propres armes, seuls, sans alliances, en butte au ressentiment des masses qui partout en Italie se sont soulevées au cri d'extermination jeté contre notre maison, devenue l'objet de la réprobation universelle. Cependant la guerre civile, qui déjà envahit les provinces de la terre ferme, entraîne la dynastie dans cette ruine suprême que les intrigues de conseillers pervers ont de longue main préparée à la postérité de Charles III de Bourbon. Le sang des citoyens inutilement versé inondera encore les mille cités du royaume, et vous serez regardé avec horreur comme l'unique cause d'une guerre fratricide. Sire, sauvez, pendant qu'il est temps, notre maison, notre honneur et les millions de l'Italie. »

« Suivez le noble exemple de notre royal parent de Parme qui, au moment où éclatait la guerre civile, a délié ses sujets de leurs serments et les a laissés les arbitres de leurs destinées. L'Europe et vos peuples vous tiendront compte de ce sublime sacrifice, et vous pouvez, sire, lever avec confiance votre regard vers Dieu, qui récompensera l'acte magnanime de Votre Majesté. Retenue dans le malheur, votre âme s'ouvrira aux nobles aspirations de la patrie, et vous bénirez le jour où vous serez généreusement sacrifié à la grandeur de l'Italie. »

« En vous tenant ce langage, sire, j'accablais l'obligation sacrée que j'ai prise de vous servir, et je prie Dieu qu'il vous éclaire et vous fasse mériter ses bénédictions. » NAPLES, 24 août. »

Les injures pleuvent sur le comte de Syracuse, dit le Siècle du 2 septembre. « De tous les incidents lamentables, dit l'Union, qui ont marqué le cours de la révolution dans les Deux Siciles, nous n'en connaissons pas de plus profondément triste que la publication de la lettre du comte de Syracuse au roi son neveu. L'Ami de la Religion au regard de comme contraire aux lois du devoir et de l'honneur. Elle est, suivant le Monde aussi plate au fond qu'émphatique en la forme. »

Celui qui l'a écrite ferait tout aussi bien de s'adresser sous Garibaldi que de perdre son temps en cette grande exhortation. N'est-ce pas, me dit celui d'un prince honnête et d'un homme de bon sens qui conseille un sublime sacrifice, et qui, au nom de l'humanité, au nom de la raison, demande à ce neveu de ne point verser inutilement le sang? Ne sont-ce pas des paroles rigoureusement vraies que celles qui posent en fait que le changement survenu en Italie et le sentiment de l'unité nationale ont enlevé au gouvernement napolitain cette force qui soutient les Etats? »

NAPLES, 20 août. A l'heure où je vous écris, personne ne sait au juste, même parmi les membres des comités, où se trouve Garibaldi. Les uns le disent à Moralea, ville sur la mer et dans la province de Basilicate, peu distante de Capri; d'autres le veulent à Salti, chef lieu de district de la province de Salerne, à proximité de Sala. Au demeurant, personne ne peut affirmer qu'il soit ici plutôt que là; d'établir la liberté et d'empêcher l'anarchie et l'invasion. Cela suffit pour que je ne me mêle des révolutions de notre royaume que si le peuple napolitain, dégagé de toute influence étrangère, manifestait légalement et solennellement un vœu d'indépendance; je serais alors fort de l'assentiment de mon cousin; et alors je vous apporterais l'alliance française, qui peut seule garantir à cette nation une indépendance durable. »

« Je fais donc le sacrifice de mes intérêts privés, et ne m'occupant que du bien public, je vous récite ce que je vous ai déjà dit: c'est ainsi, qu'à mon avis, l'Italie retrouvera dans une confédération son ancienne puissance et sa vieille splendeur. »

TOURNAI, 9 septembre. Tout ce que se passe ici est fort grave. M. Farini est parti ce matin pour Bologne; il ne s'arrêtera que quelques heures dans cette ville. C'est à Florence que M. Farini se rend en réalité. Ce voyage est la suite ou tout au moins la conséquence des envois de troupes considérables sur la frontière toscane que je vous ai signalés. M. Farini n'est plus ministre de l'intérieur; il est devenu le collègue actif de M. Fanti au ministère de la guerre. M. Farini vient à l'avance régler toutes choses avec M. Riccaoli, car le temps approche.

M. Fanti doit quitter Turin le 6 courant pour se rendre à Arezzo, sur la frontière. La des troupes en nombre considérables sont déjà réunies, et je puis vous assurer que c'est comme général en chef et non comme ministre de la guerre que M. Fanti se rend à Arezzo. Quatre faits sont regardés comme devant motiver l'intervention du Piémont: tous sont possibles, plusieurs sont inévitables.

Le premier cas, serait l'entrée dans les Etats pontificaux de la petite armée du duc de Modène, qui est aujourd'hui à la solde de l'Autriche. Le second, l'intervention de l'Autriche soit à Naples, soit dans les Etats du pape. Le troisième, l'entrée du général Lamoricière dans les Etats napolitains, projet qu'il serait, dit-on, à la veille de mettre à exécution.

Enfin le quatrième serait la fuite du roi de Naples ou sa chute résultant de l'arrivée de Garibaldi dans cette capitale.

— Nous avons appris avec une bien vive satisfaction que les exhibitions agricoles des comtes de Terbonne et Lavallée ont été cette année d'un caractère tout à fait nouveau et rehausser, s'il est possible, la réputation que ce sont acquis ces deux comtes par l'esprit d'émulation et de patriotisme qu'ils apportent à ces fêtes pacifiques et si productives de prospérité et de grandeur nationales.

COLLISION SUR LE GRAND TRONC. — Samedi dernier, les gamins du Commercial Advertiser criaient à tue-tête dans les rues une nouvelle que ce journal annonçait dans un Extra. Il ne s'agissait

de rien moins que d'un accident de chemin de fer qui aurait fait plusieurs victimes, au nombre desquelles se trouvaient notre gouverneur général et plusieurs de ceux qui l'avaient accompagné dans sa visite avec le prince. Les nouvelles que nous avons reçues depuis contredisent le compte-rendu de ce journal, et le réduisent aux proportions d'une collision pacifique entre le convoi portant le gouverneur et sa suite et quelques chars à bague qui se trouvaient sur la voie ferrée que l'ingénieur aurait dû éviter, s'il avait eu un peu plus de respect pour les règlements établis par la compagnie du Grand Tronc. Il est probable que les directeurs lui ôteront l'occasion de donner de ces preuves d'indépendance.

— On écrit de Turin en date du 2 courant: « Le télégraphe qui, dans le soir, a fait croire à la fuite du roi de Naples et motivé toutes les mesures militaires dont je vous ai donné le détail, nous transmet, par la voie de Cortona, l'extrait d'une proclamation du général Lamoricière ordonnant à ses troupes de s'approcher de Garibaldi, tout le monde de l'approche. Malgré toutes les violences dont l'Italie a été le siège pendant ces derniers mois, on se refuse à croire vraies de pareilles monstruosités. »

« Tous les journaux parlent à ce propos d'une insurrection imminente dans les Marches et dans l'Ombrie; qu'il n'y ait pas complot tant que Garibaldi ne sera pas à Naples. Des émissaires, envoyés de Gênes et de Turin pour combiner un mouvement insurrectionnel, sont convaincus qu'au moins d'une force étrangère interviendrait tout soulèvement est impossible. »

« Le comte de Syracuse est arrivé à Turin et après midi; deux voitures de la cour l'escortaient au chemin de fer de Gênes, un piqueur royal en tête. Il a été saisi sur le champ par le roi en audience solennelle avec les honneurs réservés aux princes du sang. Le comte Syracuse doit occuper les appartements de son cousin le prince de Carignan, qui est à Florence. »

— Le Pungolo, de Milan, relève une partie des pertes matérielles que l'Autriche fait supporter, cette année seulement, à la Vénétie. « L'émigration coûte aux provinces 8,000,000 de francs; l'émigration enlevée à la Vénétie, pour manque de production, 9,000,000 de francs; taxes pour absences illégales, 327,000 de francs; total mis sous séquestre, 12,000,000 de francs; caisse de conscription, 10,000,000 de francs; éputation des employés, 180,000 de francs; suppression de l'arsenal, 3,000,000 de francs; suppression des commissions de recrutement, 150,000 de francs; dépenses des casernes militaires, 600,000 de francs; expropriation de terrains 3,000,000 de francs; commerce manqué, 8,000,000 de francs; réquisition, 2,000,000 de francs; emprunt, première partie mensuelle, 750,000 de francs; total, 567,000 de francs. Impôt ordinaire, et ordinairement extraordinaire, selon le rapport de la congrégation I. et R. centrale de Venise, 76,000,000 de francs. Ce qui fait un total de cent trente-deux millions trois cent soixante-sept mille francs. » Et dire qu'il y a en Canada des admirateurs du système autrichien. Que diraient ces bons messieurs, si la constitutionnelle Angleterre devenait autrichienne, traitait le Canada comme l'Autriche traite la Vénétie? »

— L'Union de Palerme publie l'ordre du jour suivant adressé par le général Sirtori aux volontaires qui servent sous ses ordres, afin de réprimer leur ardeur trop impatiente: « Ordre de division. Le moment de combat va venir pour tous, et les derniers se trouveront les premiers au combat. Le désir de se trouver au premier rang à la bataille est très louable chez le soldat; mais le sentiment du devoir, qui le retient à son poste qu'il arrive, obéissant à quelque ordre que ce soit, est plus louable encore. »

« Ce n'est point pour vous distinguer que vous êtes ici sous le drapeau, mais bien pour servir la patrie, quelque sacrifice que la patrie exige. Vous êtes prêts à donner votre sang pour elle, et vous ne pouvez sacrifier à l'Italie les impulsions d'un amour-propre nécessaire. Ce n'est point là de la vertu. Ce n'est pas l'amour-propre qui accomplit les grandes entreprises. »

« Soldats! souvenez-vous que le sacrifice de l'amour-propre vaut mieux que le sacrifice de la vie. » SIRTORI.

— On lit dans le Courrier des Etats-Unis: « PAUX PRINCES DE GALLES. — La race des mystificateurs n'est pas éteinte. Lors de l'arrivée des ambassadeurs de Tlykon, les bons habitants de Williamsburgh ont eu leur faux Tomny; aujourd'hui, Saint-Louis peut se flatter d'avoir joué pendant quelques heures d'un faux lord Renfrew. »

« On dit, lundi dernier, la plus grande agitation régnait à Saint-Louis. Une affluente pléiade de journalistes, en attendant que le prince de Galles devint arriver à 9 heures et demie, par la voie d'Alton et de Chicago, et qu'il se rendrait au Planter's Hotel, où il donnerait congé à son cortège, pour prendre un repos de deux jours, nécessaire par les fatigues qu'il a subies depuis son débarquement en Amérique. L'affluente était si grande: « Par ordre du comité de réception. »

« Des le matin, la foule encombrait la levée et les abords du débarcadère. A 11 heures, le ferry par lequel on attendait le royal visiteur n'était pas encore signalé. Le peuple murmurait, comme dans les mélodrames, et ne voyait rien venir. Les journalistes, qui ont été publiés des rois, se disaient les gens possédant une teinture d'histoire et se souvenant des mots qu'on prête à Louis XIV. »

« Enfin, on voit poindre à l'horizon la cheminée du vapeur tant désiré. — C'est lui! crie-t-on de toutes parts. — En effet, c'était lui. Il portait un uniforme militaire, mais quel uniforme! tout galonné, tout doré, tout enroulé, pour nous servir de l'expression d'une chanson canadienne. Et quel chapeau! quelles bottes! quels épérons! C'est bien l'idée que doit se faire d'un prince, un Américain d'un royaume qui n'en a jamais vu. »

« Le duc de Newcastle, qui l'accompagnait, était mis à l'avant. En posant le pied à terre, Mentor se prit à éternuer et Télémaque se prit à rire. »

« Mais béni! quel déboire, quand le lendemain Saint-Louis a appris qu'il avait été la victime d'une hardie mystification, imaginée par le docteur Bohannan, connu pour ses excentricités passées, et qui, habillé depuis quelque temps par ses compatriotes, a voulu se rappeler à leur souvenir par un coup de maître. »

« Les personnes qui veulent vendre, trouveront que ces ventes sont une bonne occasion pour disposer leurs meubles de ménage et celles qui veulent acheter, feront bien d'y assister. »

PAR LE TELEGRAPHE.

ARRIVEE DE L'ADRIATIC. — New York, 24 sept.

L'Adriatic est arrivé à minuit, porteur des nouvelles du 12. La confirmation de la nouvelle que la Russie et l'Autriche avaient opéré une réconciliation entière n'a pas eu l'influence qu'on en attendait. D'un autre côté, la rumeur que la France eût décidé à maintenir le gouvernement d'Orléans et à se tourner contre le Sardaigne, dans le cas où cette dernière essaierait d'arracher les populations des Etats romains au joug et à l'oppression que Lamoricière fait peser sur eux, au moyen de ses bandes mercenaires de Français, d'Autrichiens et autres, a causé un certain mécontentement.

MARSEILLE, mardi soir. Des lettres de Naples à la date du 8 courant au soir, annoncent que le drapeau sarde flotte sur tous les ports: Avant l'entrée de Garibaldi à Naples, l'amiral sarda a déclaré qu'il laisserait tout vaisseau napolitain qui essaierait de partir pour Gaète. Garibaldi s'est trouvé maître d'une quantité immense de matériel de guerre et de plus de 80 millions de francs, restés à la banque. Un Te Deum a été chanté à la cathédrale par le père Gavazzi. Le peuple n'a cessé de pousser des hurrahs pour Victor-Emmanuel et pour Garibaldi. Il avait des armes, et ceux qui n'avaient pu s'en procurer, s'étaient armés de piques et de bâtons. Il y avait eu une illumination générale.

Le nonce du pape, presque tous les ambassadeurs et le comte Trepani avaient suivi le roi à Gaète. Le roi s'est choisi pour premier ministre le signor Ulloa, frère du général Ulloa. Il a aussi émis une proclamation. Après la fuite du roi il s'est produit une grande hausse sur le marché monétaire.

Rome, 5 sept. Il y a panique ici. M. Merode est parti pour la frontière napolitaine. La ville de Frosena a été déclarée en état de siège et la nouvelle qu'une insurrection avait éclaté à Ponto-Cervo, a été confirmée. Des troupes sardes traversaient la Toscane afin d'être prêtes à entrer sur le territoire pontifical, s'il y avait lieu de le faire. Lamoricière a concentré ses troupes à Spoleto et a contredit la nouvelle qu'il avait émis un ordre du jour recommandant à ses soldats de piller les villes qui s'insurgeraient à son approche.

Rome, 9 sept. M. Merode est allé à Prosinio avec 200 gendarmes étouffer un commencement d'insurrection qui menaçait d'étendre jarmi les 5,000 travailleurs employés sur les chemins de fer. Des troupes piémontaises étaient stationnées près des frontières des Etats romains.

L'entrée de Garibaldi à Naples a jeté la consternation au sein du gouvernement papal. Des troupes romaines avaient quitté Pesira et Sinigaglia. Un régiment était arrivé à Rome aujourd'hui.

Bologne, 10 sept. La proclamation émise par la ville d'Urbino déclarant la province d'Urbino annexée au royaume de Sardaigne, a été accueillie par la population aux cris de « vive Victor-Emmanuel! » Les troupes papales se retirèrent de cette ville sans faire aucune résistance, mais en comitant partout sur leur passage les atrocités les plus horribles. Les villes de Fano, Sinigaglia et Peraro avaient été proclamées en état de siège. 600 mercenaires autrichiens, au service du pape, étaient arrivés à Sinigaglia.

Le consul sard avait été obligé de partir d'Ancone. Le roi de Naples se verra quelque temps à Gaète et ira ensuite goûter les douceurs de la vie domestique au milieu de la famille de son beau-père, le roi de Bavière.

NAPLES, 5 sept. Garibaldi a fait son entrée à Naples à midi aujourd'hui. Il n'était accompagné que de son état-major. La joie rayonnait sur toutes les physionomies. Un gouvernement provisoire a été formé. La ville est tranquille.

9 sept. Garibaldi a confié la flotte et l'arsenal de Naples à l'amiral Parsons et a proclamé Victor-Emmanuel roi d'Italie.

La Patrie de Paris dit que l'on annonce d'une manière positive que les empereurs de Russie, d'Autriche et le prince régent de Prusse doivent avoir une entrevue. L'on assure aussi que des forces autrichiennes ont été concentrées sur la frontière de la Vénétie qui fait face à Modène et à la Romagne. Le même journal dit que l'ambassadeur français près la cour de Naples doit être rappelé en France.—L'empereur réitéré est retourné à Paris. 10. Napoléon a réitéré ses protestations pacifiques lors de l'entrevue qu'il eut à Bade avec le prince de Prusse. Le caractère de cette entrevue a été empreint de la plus profonde cordialité. La Suisse proteste contre la session de la Savoie septentrionale à la France.

Vienne, 9 septembre Un télégramme officiel de la plus haute importance a été reçu ici hier. En voici la substance: L'empereur Alexandre et son gouvernement désirent sincèrement une réconciliation parfaite avec l'Autriche. La bonne entente entre la Russie et l'Autriche n'aurait jamais dû être rompue. Les arrangements nécessaires à l'entrevue de deux empereurs seront pris immédiatement en considération et des mesures seront aussi prises pour mettre un terme à l'état de choses actuel, qui ne saurait être toléré plus longtemps.

DIVERS

A VENDRE.

TROIS SUPERBES TERRES situées à la Côte St-Michel, paroisse du Sailliaux-Récollets, arborées de beaux pommiers, à peu près cent vingt-cinq arpents en superficie et la dernière environ cent sept arpents.

A VENDRE, ECHANGER, OU A LOUER.

UN TERRAIN DE SIX ARPENTS en superficie, nouvellement bâti, à la Côte-des-Neiges, près du cimetière catholique. FLEURISTE en retraite un double avantage par la vente de ses fleurs et par de l'emploi pour l'embellissement des propriétés particulières dans ce nouveau cimetière.

Graines Fraîches.

LES SOUSSIGNES ONT RECU UN NOUVEAU approvisionnement des Graines suivantes, savoir : Graine de Carottes blanches belges, Graine de Carottes longues orange, Graine de Navets jaunes d'Albion, Graine de Navets blancs d'Albion, Graine de Trèfle rouge du Vermont.

OTIS WARREN,

FABRICANT DE BALANCES. No. 22, Rue des Recluses, Vis-à-vis J. A. & H. Macleod, RUE MCGILL, MONTREAL.

LES SOUSSIGNES SE SONT ASSOCIÉS

en tant qu'Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND & BELANGER. LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGER, No. 14, Petite Rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

NICOLAS LACROIX

INGENIEUR ET CONSTRUCTEUR DE Moulins, 57 Rue Notre-Dame, Montréal, Patente de Sa Majesté le 10 Avril 1855 pour une nouvelle roue hydraulique nommée Turbine à Hélice, supérieure à toutes celles construites jusqu'à présent, elle a plus de force, beaucoup plus de vitesse et marche mieux dans l'eau, convient mieux aux chutes les plus basses et s'y place avec beaucoup d'avantages.

PROPRIETAIRES DE MOULINS

Manufactures, etc. J'ai construit et fait marcher un moulin à farine de 120 chevaux de force, avec une roue à aubes de 12 pieds de diamètre, et un autre moulin à farine de 60 chevaux de force, avec une roue à aubes de 10 pieds de diamètre.

ON PEUT SE PROCURER DES CHAMBRÉS

à la Cité de Montréal, chez M. J. LALONDE, au No. 133, rue Craig, vis-à-vis l'Église Cathédrale, un des plus beaux sites de la ville. S'adresser sur les lieux.

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle contre le Feu

DE LA CITE DE MONTREAL. LES CITOYENS DE MONTREAL SONT informés que la COMPAGNIE DE L'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL, qui a été formée par un grand nombre de citoyens, a été autorisée à recevoir des souscriptions.

Parfums de Lubin.

Un assortiment considérable et choisi de Parfums anglais et français, pour cheveux, ongles, draps, dents, chair et barbe; Peignes d'écaillé, de corne et en caoutchouc, etc.

LES SOUSSIGNES SE SONT ASSOCIÉS

en tant qu'Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND & BELANGER. LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGER, No. 14, Petite Rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

MARCHANDISES

Nouvelles Marchandises.

LES SOUSSIGNES REÇOIVENT MAINTENANT un grand assortiment de MARCHANDISES Françaises, consistant en partie, de PEIGNES, BROSSES et autres ARTICLES NECESSAIRES POUR LA TOILETTE, choisis avec soin par M. B. S. LYMAN, lui-même, pour lequel il réclame l'attention des personnes qui se proposent d'acheter.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE FRANÇAIS

DE LA CELEBRE FABRIQUE DE CHARRIERE, de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur. LYMAN, CLARE et Cie., 226, Rue St-Paul, Montréal, 14 avril 1860.

MAISON ST.-LAURENT,

No. 93, rue McGill, No. 93, Seconde porte de la rue Notre-Dame. JOHN PAPE et Cie., 14, Rue St-Paul, Montréal, 14 avril 1860.

TELLIER & BRAZEAU

142, Rue St-Paul, 142, Importateurs de MARCHANDISES SECHES, PELLETERIES, etc.

ON TROUVE CHEZ M. M.

LES MARCHANDS DE LA CAMPAGNE, qu'on trouve chez M. M. GAUVEAU, 10, Rue St-Vincent, Montréal, 13 mars 1860.

LE DR. JOURDAIN,

DENTISTE, A transporté son Cabinet d'Opérations No. 125, Rue Craig, Au coin de la Rue Coûrd, derrière la banque de St. Paul, Montréal, 3 mai.

LOUIS FELIX GAUVEAU,

NOTAIRE. A PRÈS DOUZE ANS DE PRATIQUE A la campagne, est venu établir son Bureau au No. 12, rue St-Marc, Faubourg Québec, vis-à-vis la rue Visitation, près de chez le Dr. Richelieu.

LE DR. LAROCQUE,

No. 14, PETITE RUE ST-JACQUES, No. 14, 30 déc. Vis-à-vis chez le Dr. Trudel.

M. E. CHARPENTIER,

AVOCAT, No. 16, RUE ST-GABRIEL, No. 16, 1er déc. 1859.

T. C. LAROSE,

AVOCAT, Tiendra son Bureau au No. 19, Rue St-Vincent, No. 19, MONTREAL, 29 nov.

E. P. FRECHETTE,

NOTAIRE, TIENDRA ACTUELLEMENT SON BUREAU au No. 1, Petite Rue St-Antoine, et au 1er Mai prochain le transportera au No. 27, Petite Rue St-Jacques.

Mme L'HUSSIÈRE,

MAISON DE PENSION, 21, Rue Notre-Dame. GRANDS APPARTEMENTS MEUBLÉS et non meublés, pour jeunes gens ou familles, avec ou sans pension.

T. PARISEAU,

MEUBLIER EBÉNISTE, DONNE AVIS QU'IL A TRANSPORTÉ son Établissement au No. 72, Grande Rue St-Jacques, près l'Hôtel Ottawa, où il continuera comme par le passé à tenir un des meilleurs et des plus complets assortiments de Meubles et à exécuter toute commande qu'on voudra bien lui confier, et ce à des prix modiques.

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle contre le Feu

DE LA CITE DE MONTREAL. LES CITOYENS DE MONTREAL SONT informés que la COMPAGNIE DE L'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL, qui a été formée par un grand nombre de citoyens, a été autorisée à recevoir des souscriptions.

Parfums de Lubin.

Un assortiment considérable et choisi de Parfums anglais et français, pour cheveux, ongles, draps, dents, chair et barbe; Peignes d'écaillé, de corne et en caoutchouc, etc.

LES SOUSSIGNES SE SONT ASSOCIÉS

en tant qu'Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND & BELANGER. LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGER, No. 14, Petite Rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

ADRESSES

MOUSSEAU et LABELLE

AVOCATS, PETITE RUE ST-JACQUES, No. 28. M. MOUSSEAU SUIVRA LES CIRCUITS de Berthier et de Drummondville. M. LABELLE suivra le Circuit de Verchères.

LE DR. TRESTLER,

DENTISTE, Emboîture des rues St-Lambert et petite rue St-Jacques, vis-à-vis de chez le Dr. Nelson.

MEDERIC LANOTOT,

AVOCAT, A ouvert bureau dans la maison de "PARIS", No. 7, Rue Ste-Therese.

DENIS et DESNOYERS,

AVOCATS, Bâtisse Sérafino, rue St-Vincent, MONTREAL, 13 mars 1860.

ROUVER ROY,

AVOCAT, a transporté son Bureau au No. 16, Rue St-Therese, No. 16, 8 mai.

DEMANAGEMENT.

LE DR. JOURDAIN, DENTISTE, A transporté son Cabinet d'Opérations No. 125, Rue Craig, Au coin de la Rue Coûrd, derrière la banque de St. Paul, Montréal, 3 mai.

LOUIS FELIX GAUVEAU,

NOTAIRE. A PRÈS DOUZE ANS DE PRATIQUE A la campagne, est venu établir son Bureau au No. 12, rue St-Marc, Faubourg Québec, vis-à-vis la rue Visitation, près de chez le Dr. Richelieu.

LE DR. LAROCQUE,

No. 14, PETITE RUE ST-JACQUES, No. 14, 30 déc. Vis-à-vis chez le Dr. Trudel.

M. E. CHARPENTIER,

AVOCAT, No. 16, RUE ST-GABRIEL, No. 16, 1er déc. 1859.

T. C. LAROSE,

AVOCAT, Tiendra son Bureau au No. 19, Rue St-Vincent, No. 19, MONTREAL, 29 nov.

E. P. FRECHETTE,

NOTAIRE, TIENDRA ACTUELLEMENT SON BUREAU au No. 1, Petite Rue St-Antoine, et au 1er Mai prochain le transportera au No. 27, Petite Rue St-Jacques.

Mme L'HUSSIÈRE,

MAISON DE PENSION, 21, Rue Notre-Dame. GRANDS APPARTEMENTS MEUBLÉS et non meublés, pour jeunes gens ou familles, avec ou sans pension.

T. PARISEAU,

MEUBLIER EBÉNISTE, DONNE AVIS QU'IL A TRANSPORTÉ son Établissement au No. 72, Grande Rue St-Jacques, près l'Hôtel Ottawa, où il continuera comme par le passé à tenir un des meilleurs et des plus complets assortiments de Meubles et à exécuter toute commande qu'on voudra bien lui confier, et ce à des prix modiques.

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle contre le Feu

DE LA CITE DE MONTREAL. LES CITOYENS DE MONTREAL SONT informés que la COMPAGNIE DE L'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL, qui a été formée par un grand nombre de citoyens, a été autorisée à recevoir des souscriptions.

Parfums de Lubin.

Un assortiment considérable et choisi de Parfums anglais et français, pour cheveux, ongles, draps, dents, chair et barbe; Peignes d'écaillé, de corne et en caoutchouc, etc.

LES SOUSSIGNES SE SONT ASSOCIÉS

en tant qu'Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND & BELANGER. LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGER, No. 14, Petite Rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

ASSURANCES

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"EAGLE" SUR LA VIE, ÉTABLIE EN 1807. Fonds réalisés au-dessus de \$2,000,000. Le honoraires des Médecins sont payés par la Compagnie.

ROYAL LIFE ASSURANCE COMPANY

LIVERPOOL AND LONDON. Capital—\$2,000,000 et un Grand Fonds de Réserve. LE GUSSIGNÉ L'HONNEUR D'INFORMER le public que M. J. L. BRAULT, de cette ville, est autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE

LIVERPOOL AND LONDON. Capital—\$2,000,000 et un Grand Fonds de Réserve. LE GUSSIGNÉ L'HONNEUR D'INFORMER le public que M. J. L. BRAULT, de cette ville, est autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie.

DEPARTEMENT DU FEU.

LES BÂTIMENTS CONTINENT ASSURÉS contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions ou escompte, et sans rétrocession en Angleterre.

DEPARTEMENT DE LA VIE.

LES ARRANGÉS SUIVANTS, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"EQUITABLE." BUREAU PRINCIPAL: Cannon Street West, Londres. DIRECTEURS LOCAUX A MONTREAL: BUREAU—A la Bourse.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"EQUITABLE." BUREAU PRINCIPAL: Cannon Street West, Londres. DIRECTEURS LOCAUX A MONTREAL: BUREAU—A la Bourse.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"EQUITABLE." BUREAU PRINCIPAL: Cannon Street West, Londres. DIRECTEURS LOCAUX A MONTREAL: BUREAU—A la Bourse.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"EQUITABLE." BUREAU PRINCIPAL: Cannon Street West, Londres. DIRECTEURS LOCAUX A MONTREAL: BUREAU—A la Bourse.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"EQUITABLE." BUREAU PRINCIPAL: Cannon Street West, Londres. DIRECTEURS LOCAUX A MONTREAL: BUREAU—A la Bourse.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"EQUITABLE." BUREAU PRINCIPAL: Cannon Street West, Londres. DIRECTEURS LOCAUX A MONTREAL: BUREAU—A la Bourse.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"EQUITABLE." BUREAU PRINCIPAL: Cannon Street West, Londres. DIRECTEURS LOCAUX A MONTREAL: BUREAU—A la Bourse.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"EQUITABLE." BUREAU PRINCIPAL: Cannon Street West, Londres. DIRECTEURS LOCAUX A MONTREAL: BUREAU—A la Bourse.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"EQUITABLE." BUREAU PRINCIPAL: Cannon Street West, Londres. DIRECTEURS LOCAUX A MONTREAL: BUREAU—A la Bourse.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"EQUITABLE." BUREAU PRINCIPAL: Cannon Street West, Londres. DIRECTEURS LOCAUX A MONTREAL: BUREAU—A la Bourse.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"EQUITABLE." BUREAU PRINCIPAL: Cannon Street West, Londres. DIRECTEURS LOCAUX A MONTREAL: BUREAU—A la Bourse.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"EQUITABLE." BUREAU PRINCIPAL: Cannon Street West, Londres. DIRECTEURS LOCAUX A MONTREAL: BUREAU—A la Bourse.

MEDECINE

INJECTION BROU

HYGIENIQUE, INFALLIBLE ET PRESERVATIVE, LA SEULE GUÉRISSEUSE SANS LIQUIDE NI AIGRE. Se trouve dans les principales Pharmacies de l'Amérique, à Paris, l'Inventeur BROU, No. 32 Rue de Valenciennes, Paris, se soumet à différentes manières pendant des années.

ASTHME.

Pour la CURE INSTANTANÉE de l'ASTHME, de la BRONCHITE, de la Toux, de la Phlegmie, de la Catarrhe, de la Pleurésie, de la Péricardite, de la Péritonite, de la Néphrite, de la Cholécystite, de la Pancréatite, de la Splénoptose, de la Hémiparésie, de la Paraplégie, de la Parapneumonie, de la Péricardite, de la Péritonite, de la Néphrite, de la Cholécystite, de la Pancréatite, de la Splénoptose, de la Hémiparésie, de la Paraplégie, de la Parapneumonie.

PRECIÈUSE NOUVELLE POUR

L'HUMANITÉ. MALGRÉ LES THÉORIES FAUSSES ET VRAIES, les lois naturelles de compensation, le droit est clair—la nature ne peut se tromper. Tout ce que nous faisons, nous le faisons nous-mêmes, sans qu'on nous en ait imposé.

L'HUILE ÉLECTRIQUE

DE PROF. CHARLES DE GRATH. Cette huile, déjà universellement connue, soulage immédiatement les douleurs, les rhumatismes, les névralgies, les migraines, les maux de tête, les douleurs de dents, les douleurs de gorge, les douleurs de poitrine, les douleurs de ventre, les douleurs de reins, les douleurs de bras, les douleurs de jambes, les douleurs de pieds, les douleurs de mains, les douleurs de visage, les douleurs de nez, les douleurs de bouche, les douleurs de gorge, les douleurs de poitrine, les douleurs de ventre, les douleurs de reins, les douleurs de bras, les douleurs de jambes, les douleurs de pieds, les douleurs de mains, les douleurs de visage, les douleurs de nez, les douleurs de bouche.

LE VAPUR TERREBONNE

TRAVERSERA TOUTS LES DIMANCHES, 1 sans interruption, pendant la saison, partant du quai Jacques-Cartier à 9 heures a. m.

NOUVELLE EXCURSION

TRAVERSERA A LONGUEUIL. Le Vapour TERREBONNE, TRAVERSERA TOUTS LES DIMANCHES, 1 sans interruption, pendant la saison, partant du quai Jacques-Cartier à 9 heures a. m.

NOUVELLE EXCURSION

TRAVERSERA A ST-LAMBERT. Le Vapour PÉTOILE, TRAVERSERA, POUR LE RESTE DE LA saison, sans aucune interruption, TOUS LES DIMANCHES, le temps le permettant, commencent à partir du quai Jacques-Cartier à 9 heures a. m., et de St-Lambert à 9 heures a. m., et retournera du quai Jacques-Cartier à 1 heure p. m., et traversera toutes les heures, jusqu'à SIX heures p. m.

A Vendre.

300,000 CIGARES DE TOUTS ESPÈCES, de valeur de \$14 à \$60.00 par mille. Un assortiment complet de tabacs manufacturés: Boucans Kentucky, balles Yara, Sagua et Matanzas.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE

du journal LE PAYS, depuis sa fondation, en 1851; sont les garanties les plus certaines de son succès. Le succès de ce journal commercial, littéraire et d'annonces. Aussi la rédaction du PAYS n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE

du journal LE PAYS, depuis sa fondation, en 1851; sont les garanties les plus certaines de son succès. Le succès de ce journal commercial, littéraire et d'annonces. Aussi la rédaction du PAYS n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE

du journal LE PAYS, depuis sa fondation, en 1851; sont les garanties les plus certaines de son succès. Le succès de ce journal commercial, littéraire et d'annonces. Aussi la rédaction du PAYS n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE

du journal LE PAYS, depuis sa fondation, en 1851; sont les garanties les plus certaines de son succès. Le succès de ce journal commercial, littéraire et d'annonces. Aussi la rédaction du PAYS n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE

du journal LE PAYS, depuis sa fondation, en 1851; sont les garanties les plus certaines de son succès. Le succès de ce journal commercial, littéraire et d'annonces. Aussi la rédaction du PAYS n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE

du journal LE PAYS, depuis sa fondation, en 1851; sont les garanties les plus certaines de son succès. Le succès de ce journal commercial, littéraire et d'annonces. Aussi la rédaction du PAYS n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE

du journal LE PAYS, depuis sa fondation, en 1851; sont les garanties les plus certaines de son succès. Le succès de ce journal commercial, littéraire et d'annonces. Aussi la rédaction du PAYS n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE

du journal LE PAYS, depuis sa fondation, en 1851; sont les garanties les plus certaines de son succès. Le succès de ce journal commercial, littéraire et d'annonces. Aussi la rédaction du PAYS n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE

du journal LE PAYS, depuis sa fondation, en 1851; sont les garanties les plus certaines de son succès. Le succès de ce journal commercial, littéraire et d'annonces. Aussi la rédaction du PAYS n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada.

Salsepareille d'Ayer,

POUR PURIFIER LE SANG

Et pour la guérison instantanée des maladies suivantes: Scrofule et Affections scrofuleuses, tel que Tumeurs, Ulcères, Eruptions, Boutons, Maladie de la gorge, etc.

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.

LE 25 SEPTEMBRE, LE 2 OCTOBRE, LES CHEMINS QU'INTERCÈSENT LA POINTE ST-CHARLES, comme suit: Express du jour, pour Québec, Portland et Boston, à 8 h. 30 a. m.

CONVOIS DE L'OUEST.

Deux convois directs entre Montréal et le Détroit, journalièrement. Convoi de la Malle du jour, pour Toronto, London, Sarnia et Detroit, à 9 h. 00 a. m.

CONVOIS DE L'OUEST.

Deux convois directs entre Montréal et le Détroit, journalièrement. Convoi de la Malle du jour, pour Toronto, London, Sarnia et Detroit, à 9 h. 00 a. m.

NOUVELLE EXCURSION

TRAVERSERA A LONGUEUIL. Le Vapour TERREBONNE, TRAVERSERA TOUTS LES DIMANCHES, 1 sans interruption, pendant la saison, partant du quai Jacques-Cartier à 9 heures a. m.

NOUVELLE EXCURSION

TRAVERSERA A ST-LAMBERT. Le Vapour PÉTOILE, TRAVERSERA, POUR LE RESTE DE LA saison, sans aucune interruption, TOUS LES DIMANCHES, le temps le permettant, commencent à partir du quai Jacques-Cartier à 9 heures a. m., et de St-Lambert à 9 heures a. m., et retournera du quai Jacques-Cartier à 1 heure p. m., et traversera toutes les heures, jusqu'à SIX heures p. m.

A Vendre.

300,000 CIGARES DE TOUTS ESPÈCES, de valeur de \$14 à \$60.00 par mille. Un assortiment complet de tabacs manufacturés: Boucans Kentucky, balles Yara, Sagua et Matanzas.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE

du journal LE PAYS, depuis sa fondation, en 1851; sont les garanties les plus certaines de son succès. Le succès de ce journal commercial, littéraire et d'annonces. Aussi la rédaction du PAYS n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE

du journal LE PAYS, depuis sa fondation, en 1851; sont les garanties les plus certaines de son succès. Le succès de ce journal commercial, littéraire et d'annonces. Aussi la rédaction du PAYS n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE

du journal LE PAYS, depuis sa fondation, en 1851; sont les garanties les plus certaines de son succès. Le succès de ce journal commercial, littéraire et d'annonces. Aussi la rédaction du PAYS n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE

du journal LE PAYS, depuis sa fondation, en 1851; sont les garanties les plus certaines de son succès. Le succès de ce journal commercial, littéraire et d'annonces. Aussi la rédaction du PAYS n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE

du journal LE PAYS, depuis sa fondation, en 1851; sont les garanties les plus certaines de son succès. Le succès de ce journal commercial, littéraire et d'annonces. Aussi la rédaction du PAYS n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE

du journal LE PAYS, depuis sa fondation, en 1851; sont les garanties les plus certaines de son succès. Le succès de